

AR Préfecture
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

063-200002574-20230912-PV_06_20_2023
Reçu le 14/09/2023
DU 20 JUIN 2023

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 20 JUIN 2023 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 13 JUIN 2023.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Huguette BARRIER ; Marc CUSSAC ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Michel PRAS ; Valérie PRUNIER

Excusés : Jean BERNARD ; Ingrid DEFOSSÉ-DUCHÈNE ; Alain MOLIMARD ; Isabelle QUENEE, Simon RODIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA

Secrétaire de séance : Véronique FAUCHER

Monsieur le Président remercie les membres présents et annonce que le quorum est atteint.

Validation des PV du 25/04/2023

Présentation des nouveaux agents Parcours Logement :

Objet : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME (RENOUVELLEMENT) :

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-De-Dôme pour réaliser cet accompagnement ;

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	75 euros
5 à 9 agents	150 euros
10 à 14 agents	225 euros
15 à 19 agents	330 euros
20 à 29 agents	450 euros
30 à 59 agents	675 euros
60 à 99 agents	1 050 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 250 euros
300 à 499 agents	3 000 euros
500 à 799 agents	3 750 euros
800 agents et plus	4 500 euros

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents décide :

D'adhérer à la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

0632001025/14/23/1106/2023
Reçu le 14/09/2023

De prendre acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de l'établissement.

- *D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.*
- *D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Objet : MODIFICATION STATUT CIAS – CHANGEMENT ADRESSE ADMINISTRATIVE :

M Daniel FORESTIER, Président, explique que le CIAS a déménagé en date du 1^{er} juin 2023, au 1 Place du Livradois dans les anciens locaux de la CPAM. Il demande aux membres du Conseil d'Administration de valider la nouvelle adresse administrative du CIAS AMBERT LIVRADOIS FORES au

1 Place du Livradois – BP 54 – 63600 AMBERT

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, valide la modification dans les statuts du changement d'adresse administrative du CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EHPAD AU GRAND COEUR 461/2022 :

⇒ **Affectation des résultats 2022**

Sur L'exercice 2022 il est constaté un résultat global excédentaire de 2 720.88 euros.

Il est proposé une affectation de :

Hébergement : -2 429.09 € affecter au compte 11931 « report à nouveau déficitaire »

Dépendance/Soins : 5 149.97 € à affecter au compte 11032 « report à nouveau créditeur »

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

AR Prefecture

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 EHPAD AU GRAND CŒUR 46100/2023 :**

Reçu le 14/09/2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée la décision modificative n°1-2023 EHPAD AU GRAND CŒUR

DM 1 HEBERGEMENT - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
6262 Téléphone	- 33 100,00	735311 tarification	- 55 024,00
		7351128 Compens SEGUR - Gd Age	25 000,00
Total Groupe	- 33 100 €	Total Groupe	- 30 024 €
Groupe 2		Groupe 2	
64111 salaires et charges	- 46 273,61	6419 rmbt frais de personnels	- 31 839,61
64111 salaires et charges	90 000,00	6419 rmbt frais de personnels	90 000,00
64111 salaires et charges	25 000,00		
Total Groupe	68 726 €	Total Groupe	58 160 €
Groupe 3		Groupe 3	
Entretien		Quote part des subv	
Amortissements	- 7 490,00		
Annul titres exercices ant	-		
Total Groupe	- 7 490 €	Total Groupe 3	
Total charges	28 136,39	Total Produits	28 136,39

DM 1 DEPENDANCE - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Blanchissage	- 4 700,00	7352121	- 9 064,40
		7351128 Compens SEGUR - Gd Age	10 000,00
Total Groupe	- 4 700 €	Total Groupe	936 €
Groupe 2		Groupe 2	
64111 salaires et charges	- 39 794,40	6419 rmbt frais de personnels	- 35 430,00
64111 salaires et charges	10 000,00		
Total Groupe	- 29 794 €	Total Groupe	- 35 430 €
Groupe 3		Groupe 3	
Total Groupe	- €	Total Groupe 3	
Total charges	- 34 494,40	Total Produits	- 34 494,40

DM1 - SECTION INVESTISSEMENTS 2023

EMPLOIS		RESSOURCES	
10222 FCTVA	0,01	AUTOFINANCEMENT	0,01
Total	0,01	Total	0,01

Sur proposition de **AR Drieu FORESTIER**, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

Reçu le 14/09/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Objet : DECISIONS D'AIDES FINANCIERES D'URGENCE :

DATE	NOMS	PRENOMS	COMMUNES	TYPES	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE	REFUS	MOTIF
20/06/2023	FOURIS	FABIENNE	CHAUMONT-LE-BURG	FACT REPARATION VL	150€	150€		
20/06/2023	DIBOUSSI	SAM REBECCA	AMBERT	FACT AVOCAT	300€		X	NE RELEVE PAS DE L'URGENCE
20/06/2023	BRESSOLETTE	MARTINE	AMBERT	LOYER	409€	409€		CONDITIONNEE AU SUIVI PARCOURS LOGEMENT
20/06/2023	PLAZENET	JEAN-CLAUDE	VERTOLAYE	FACT ENERGIE	800€	300€		
20/06/2023	BACHELERIE	BRIGITTE	ARLANC	FACT OBSEQUES	150€		X	AJOURNEE
				TOTAL	1809€	859€		

Le Conseil d'Administration du CIAS prend connaissance de l'exercice des délégations consenties au Président et à la Vice-Présidente et leur en donne acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration – Actes non communicables

PROCHAIN CA DU CIAS LE 12 SEPTEMBRE 2023